

## **Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état annuel et autres documents pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2017 – Assureurs de dommages détenteurs d'un permis au Québec**

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Afin de moderniser ses systèmes informatiques et de maintenir des solutions d'affaires en ligne sécuritaires pour les assureurs, **l'Autorité a remplacé le service de transfert de fichiers (STF) par les Services en ligne de l'Autorité (SEL).**

Ainsi, pour toute divulgation statutaire requise pour un exercice financier terminé le 31 octobre 2017, l'assureur **doit utiliser le dépôt électronique par l'entremise des SEL de l'Autorité** pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés.

L'annexe du présent avis contient les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 2017.

**La version « papier » complète des documents portant signatures devra être conservée au bureau de l'assureur**, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

### **Sanctions administratives pécuniaires**

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, **dans les délais prescrits**, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)* (le « Cadre de sanctions ») sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

### **Transmission électronique des données financières et autres documents**

Le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (« Assureurs ») – Services en ligne (« SEL »)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur les SEL de l'Autorité ainsi que des instructions spécifiques, entre autres, les noms des fichiers à utiliser. Il est disponible sur le site internet de l'Autorité à l'adresse :

<https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/>

**Veillez noter que le *Guide d'instructions pour la transmission des divulgations (« Assureurs »)* ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.**

**Renseignements additionnels :**

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse :

[info-divulgations@lautorite.qc.ca](mailto:info-divulgations@lautorite.qc.ca).

Le 16 novembre 2017

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS DE DOMMAGES  
DÉTENEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC  
DONT LA FIN D'EXERCICE EST LE 31 OCTOBRE 2017**

**ANNEXE**

CHARTRE CANADIENNE	Code du relevé non structuré	Format du fichier	Date limite de dépôt
1. État annuel P&C. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/</a>	-	Excel	31 décembre 2017
2. État annuel P&C, dûment <b>signé</b> . <b>Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version « papier » conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure, entre autres, les documents</b> - Renseignements annuels sur l'assureur (pages 10.10 à 10.17) - Organigramme (page 10.30) - État des flux de trésorerie (page 20.52) - Notes aux états financiers audités (page 20.60) - Rapport de l'auditeur indépendant adressé au principal organisme de réglementation sur les pages 20.10 à 20.60, dûment <b>signé</b> (page 20.70) - Certificat d'opinion de l'actuaire, dûment <b>signé</b> (page 20.80) - Attestation Président/Chef de la direction, dûment <b>signée</b> (page 99.10) - Attestation portant sur l'état annuel, dûment <b>signée</b> (page 99.20)	-	pdf	31 décembre 2017
3. Rapport de l'auditeur indépendant sur le ratio relatif au test du capital minimal (TCM), * si le rapport est disponible avant le 31 décembre 2017 vous devez l'inclure à la version pdf de l'État annuel P&C.	-	pdf	31 janvier <b>2018</b>
4. Attestation de conformité des versions (P&C), dûment <b>signée</b> . <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/</a>	110	pdf	31 décembre 2017
5. Catégorie d'assurance, dûment <b>signé</b> (selon le Règlement d'application de la Loi sur les assurances).	120	pdf	31 décembre 2017
6. Copie des principales lettres de crédit et des confirmations des fiduciaires concernant les dépôts reçus au bénéfice de l'assureur inscrit à la page 70.38 de l'état annuel. Cette confirmation doit inclure le texte suivant ou un texte équivalent: « Nous confirmons détenir au 31 octobre 2017, au bénéfice de (nom de l'assureur), la somme de _____ \$ déposée par (nom du réassureur). » (si applicable).	180	pdf	31 décembre 2017
7. Plan d'affaires pour l'année 2018, incluant une prévision du bilan, de l'état des résultats et du Test sur le capital minimal (TCM).	190	pdf	31 décembre 2017
8. États financiers audités présentés aux actionnaires ou aux membres, avec le rapport de l'auditeur indépendant, dûment <b>signés</b> (version « officielle »).	200	pdf intelligent*	31 décembre 2017
9. Rapport annuel présenté aux actionnaires ou aux membres (si applicable), dès que disponible.	200	pdf	
10. États financiers des filiales, des sociétés affiliées et autres entités consolidées dans lesquelles l'assureur a une participation (si applicable).	300	pdf	31 décembre 2017
11. Rapport de l'actuaire désigné sur le passif des polices incluant le certificat, dûment <b>signé</b> .	400	pdf intelligent*	31 décembre 2017
12. Tableaux sur les sinistres et indices de perte. <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/</a>	-	Excel	31 décembre 2017
13. Examen par des pairs - Rapport de l'actuaire désigné.	440	pdf	<b>Note 1</b>
14. Examen dynamique de suffisance du capital - EDSC, dûment <b>signé</b> .	500	pdf intelligent*	31 octobre <b>2018</b>
15. Fichier Excel concernant certaines données de l'EDSC. (Le fichier <b>devant être utilisé</b> sera disponible sur le site Web de l'Autorité.) <a href="https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/">https://lautorite.qc.ca/professionnels/assureurs/</a>	510	Excel	31 octobre <b>2018</b>
16. Examen par des pairs - EDSC.	520	pdf	<b>Note 1</b>
17. Formulaire de données sur les engagements relatifs aux tremblements de terre. <b>(Tous les assureurs doivent compléter le fichier qu'ils soient exposés ou non au risque de tremblement de terre.)</b>	740	Excel	31 mai <b>2018</b>

**Note 1: 30 jours après la transmission au comité de vérification ou au représentant principal au Canada.**

\* pdf intelligent : permet d'effectuer des recherches.